

# NOTE DE PRESENTATION BREVE & SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021



Accusé de réception en préfecture 086-200063493-20210420-050-1-2021-BF Date de télétransmission : 20/04/2021 Date de réception préfecture : 20/04/2021 L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget général de la commune est composé à compter de l'exercice 2021 du budget principal et de 4 budgets annexes (vie économique, opérations immobilières, ZAC des Grands-Champs, Eco-Quartier des Fonds Gautiers).

Sa consultation est garantie par la loi du 17 Juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et la loi du loi 12 Avril 2000 relative aux droits des cityoyens dans leurs relations avec les administrations.

## I. PRIORITES DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2021

#### 1. Contexte

Le Budget principal et les budgets annexes de la commune de Jaunay-Marigny s'appuient sur les éléments de contexte figurant dans le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 18 Mars 2021. La population légale totale en vigueur au 01/01/2021 s'élève à 7 842 habitants (site de l'INSEE).

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

#### 2. Priorités du budget primitif 2021

La construction du budget 2021 s'inscrit dans un contexte difficile. En fonctionnement, la baisse des dotations et la réduction des leviers dont pouvaient disposer les communes pour bonifier leurs ressources se confrontent à des charges toujours constantes à périmètre équivalent. La nécessité désormais affichée que le budget principal abonde celui des Opérations Immobilières et la recherche active de sources d'économie depuis plusieurs années viennent complexifier l'équation.

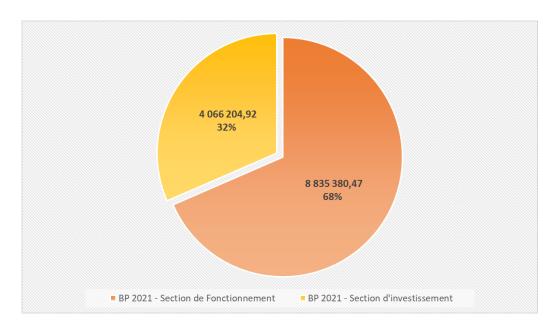
JAUNAY MARIGNY va poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement par un contrôle de gestion accru, des mises en concurrence efficaces et en ouvrant une réflexion sur les départs en retraite à venir. Forte des solidarités qui se sont développées en 2020, JAUNAY MARIGNY souhaite poursuivre dans cette dynamique. La Commune s'appuiera sur des dispositifs existants à moindre coût (transport solidaire, territoire zéro chômeur de longue durée, ...) pouvant satisfaire les besoins exprimés par ses habitants et étant propices à la dynamique et aux échanges. Les acteurs associatifs seront soutenus dans les démarches qui dynamisent le territoire.

En parallèle, des recettes nouvelles sont attendues sur le plan fiscal et le produit des services afin d'anticiper l'effet ciseau tant redouté et maintenir autant que peut se faire un niveau de service stable. Le niveau de fiscalité des ménages restait en effet relativement modéré au regard des pratiques dans le département. La collectivité travaille en parallèle sur la cession de certains actifs qui, de par les travaux qu'ils nécessitent, ne sont pas pertinents de conserver et d'entretenir. Elle aura à cœur que les projets des acquéreurs s'insèrent dans un développement harmonieux et respectueux du territoire.

Le but de ces décisions, responsables, mesurées et courageuses, est d'assumer le poids du passé et d'anticiper l'avenir pour ne pas laisser aux générations futures une situation budgétaire dégradée.

La Commune souhaite par cette série de mesures appelées à être poursuivies durant à minima les deux ans à venir, pouvoir se constituer une épargne satisfaisante qui lui permettra de réaliser ultérieurement les investissements nécessaires à la population et notamment une remise à niveau des équipements d'ores et déjà existants.

Le projet de budget primitif 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes à 12.9 M€ (mouvements réels et mouvements d'ordre) comme suit :

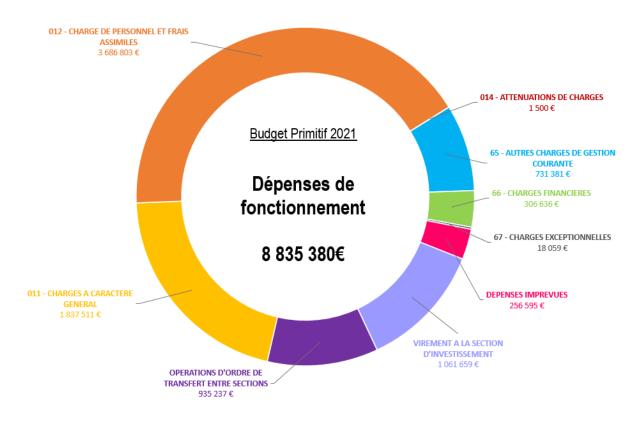


# II. SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

# A. Dépenses de fonctionnement 2021

## Le budget se décompose de la manière suivante :



# Il est possible de distinguer deux catégories d'inscription budgétaire :

- Les dépenses et recettes réelles, qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif.
- Les dépenses et recettes d'ordres qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie, exemple : amortissements, provisions...

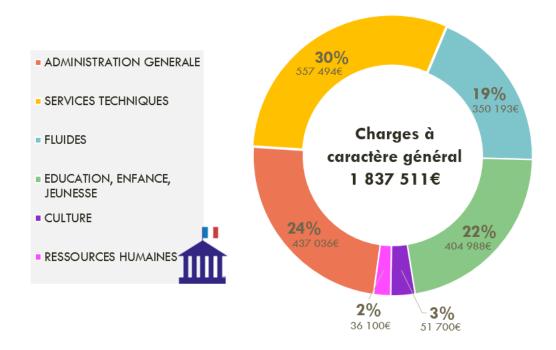
Le tableau ci-dessous reprend les propositions budgétaires sur les différents chapitres de la section de fonctionnement. Les <u>dépenses réelles de fonctionnement</u> sont en diminution de 9% en comparaison du budget primitif 2020 :

DEP	PENSES DE FONCTIONNEMENT	2020	2021
CHAI	PITRE	Budget Primitif	Budget Primitif
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 862 406,00	1 837 511,00
012	CHARGE DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 561 370,00	3 686 803,00
014	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 500,00	1 500,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 469 253,72	731 380,79
A. TO	TAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	6 894 529,72	6 257 194,79
66	CHARGES FINANCIERES	351 388,28	306 635,76
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	199 680,31	18 059,00
022	DEPENSES IMPREVUES	100 000,00	256 595,00
B. TO	TAL DES DEPENSES FINANCIERES DE FONCTIONNEMENT	651 068,59	581 289,76
C. TO	TAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 545 598,31	6 838 484,55
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	444 082,82	1 061 659,15
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	962 909,34	935 236,77
D. TO	TAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 406 992,16	1 996 895,92
E. TO	TAL C+D	8 952 590,47	8 835 380,47
RESUL	TAT ANTERIEUR NEGATIF REPORTE (Déficit)		
TOTA	AL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 952 590,47	8 835 380,47

Evolution en %
-1%
4%
0%
-50%
-9%
-13%
-91%
157%
-11%
-9%
139%
-3%
42%
-1%
-1,31%

#### En détail et par chapitre :

Le chapitre 011 « Charges à caractère général », la baisse constatée par rapport au budget primitif 2020 résulte principalement d'une optimisation des dépenses et également par le fait que la crise sanitaire a eu pour conséquence la non-exécution de certains contrats de prestations (saison culturelle...).



Le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » prend en compte les éléments réglementaires suivants :

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) correspond à la variation de la masse salariale à effectif constant par le biais des avancements d'échelons, des avancements de grades, et des changements de cadres d'emplois. Le GVT représente une dépense de 25 661€ en 2020. Il comprend l'application de l'accord sur la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR) qui se poursuit et concerne cette année les assistants socio-éducatifs (Cat A) et certaines grilles de la Catégories C.

La revalorisation du Smic de 1 % au 1<sup>er</sup> janvier 2021 représente, avec l'indemnité différentielle, une dépense supplémentaire de 979€ en 2021.

Le taux du versement transport atteint le taux cible de 1.3 % de la masse salariale en 2021. Il est acquitté à l'échelle des 40 communes de Grand Poitiers par les entreprises et organismes publics d'au moins 11 salariés. Son produit est affecté au budget annexe Mobilités de GPCU. Une période de lissage de quatre ans avait commencé en 2018 pour les 27 communes issues des communautés de communes qui n'y étaient pas assujetties auparavant :

	2018	2019	2020	2021
Taux	0.33 %	0.66 %	0.99%	1.30%

Pour 2021, cette charge supplémentaire est estimée à 7 089€, inclus dans les charges de personnel.

L'évolution du taux de cotisation d'accident du travail passe de 2.82 en 2020 à 2.70 en 2021 et représente une baisse de 2 496€ sur ce poste.

La collectivité poursuit sa participation à la garantie maintien de salaire mise en place au 01/01/2018, avec une participation employeur de 5€/ETP/mois, pour les agents souscrivant à titre individuel.

Outre ces éléments récurrents, l'évolution s'explique par :

•	L'ouverture de la piscine 2021 du 01-06 au 31/08/2021	=	45 000 €
•	Des changements d'imputation (transfert du chap. 011 à 012)	=	38 189 €
•	Agent CCAS ménage des salles transfert CCAS vers Culture	=	31 535 €
•	Recours à l'APPUI pour l'entretien des gymnases		16 954 €
•	4 Agents en situation d'absence maladie à long terme	=	125 256€

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Commune comptait 103 agents permanents,
- 83% sont titulaires et 17% contractuels.
- 79% des agents travaillent à temps plein et 21% à temps non complet.

La répartition des effectifs par catégorie est la suivante :

Catégories	2017		20	18	2	2019	2	020			2021	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	TITULAIRES	CONTRACTUELS
CAT. A	4	4	4	4	5	5.21	5	5.26	5	4.85	3	2
CAT. B	11	11	10	1	7	7.29	8	8.42	9	8.74	7	2
CAT. C	73	73	68	73	75	78.13	78	82.11	86	83.50	75	11
DROIT PRIVÉ	12	12	11	12	9	9.38	4	4.21	3	2.91	0	3
TOTAUX	100	100	93	100	96	100%	95	100%	103	103	85	18

Les catégories hiérarchiques sont désignées en ordre décroissant, par les lettres A, B, C :

A: fonctions de direction et de conception,

B: fonctions d'application et de maîtrise,

C : fonctions d'exécution.

### En synthèse, le chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » se présente ainsi :

	COMPTES ADMINISTRATIFS							
	CA 2016 CA 2017 CA 2018 CA 2019 CA 2							
Chapitre 012 - Charges de personnel	3 528 995	3 628 942	3 502 126	3 522 034	3 423 909			
Dépenses réelles de fonctionnement	6 500 274	6 477 150	6 351 885	6 442 523	7 048 154			

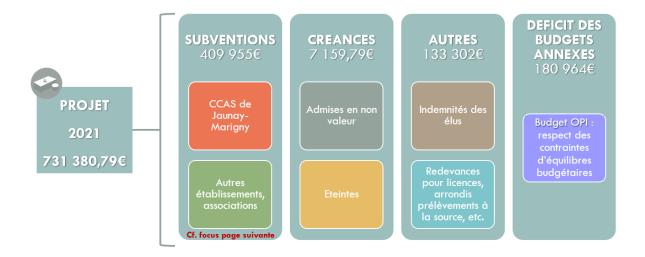
<b>Budget Primitif</b>						
2021						
3 686 803						
6 838 485						

Ratio : Charges de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

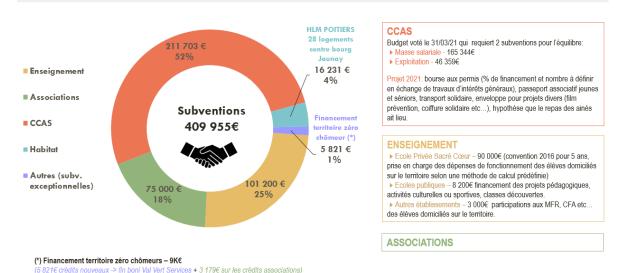
	2016	2017	2018	2019	2020
Ratio	54,29%	56,03%	55,14%	54,67%	48,58%

2021	
53,91%	

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » regroupe les subventions aux associations, aux autres établissements (écoles, ccas ...), les indemnités des élus et les créances éteintes ou admises en non-valeur. Par rapport en 2020, l'évolution se justifie par le fait que le budget principal doit prendre en charge le déficit du budget annexe Opérations Immobilières de manière moins conséquente (896K€ en 2020 contre 180K€ en 2021).



#### CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (FOCUS SUBVENTIONS)



Le chapitre 66 « Charges financières » représente 4.48 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les « dépenses imprévues » atteignent 256 595€. Le contexte sanitaire actuel justifie cette évolution. Cette augmentation correspond à une réserve de précaution.

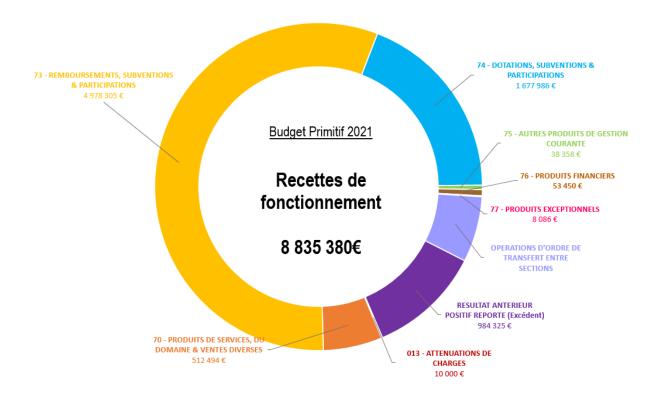
Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » correspond à des trop versés à remboursés (15.7K€) et à une provision de 1.5K€. Pour rappel en 2020, ces charges étaient en hausse du fait que des écritures de clôture devaient être réalisées pour permettre le transfert de la compétence eau et assainissement.

La section de fonctionnement affichant plus de recettes que de dépenses, un virement depuis celle-ci vers la section d'investissement permet de l'équilibrer tout en participant dans la seconde section à l'autofinancement de l'investissement.

086-200063493-20210420-050-1-2021-BF Date de télétransmission : 20/04/2021 Date de réception préfecture : 20/04/2021

#### B. Recettes de fonctionnement 2021

## Pour les recettes, le budget se décompose de la manière suivante :



Le tableau ci-dessous reprend les propositions budgétaires sur les différents chapitres de la section de fonctionnement :

RE	CETTES DE FONCTIONNEMENT	2020	2021
СНА	PITRE	Budget Primitif	Budget Primitif
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	35 000,00	10 000,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	365 110,00	512 494,00
73	REMBOURSEMENTS, SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS	4 725 142,00	4 978 305,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS	1 737 911,00	1 677 986,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	80 098,00	38 358,00
A. TO	TAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	6 943 261,00	7 217 143,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	53 450,47
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	76 289,00	8 086,00
B. TO	TAL DES RECETTES FINANCIERES DE FONCTIONNEMENT	76 289,00	61 536,47
C. TC	TAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 019 550,00	7 278 679,47
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	331 577,85	572 376,04
D. TC	TAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	331 577,85	572 376,04
E. TC	TAL C+D	7 351 127,85	7 851 055,51
RESU	ILTAT ANTERIEUR POSITIF REPORTE (Excédent)	1 478 920,77	984 324,96
	ILTAT ANTERIEUR CLOTURE TRANSPORT, TRANSFERT EAU ET NISSEMENT	122 541,85	
ТОТ	AL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 952 590,47	8 835 380,47

Evolution en %
-71%
40%
5%
-3%
-52%
4%
-89%
-19%
4%
73%
73% <b>73%</b>
73% 7%
73%
73% 7%

#### Les recettes de la Commune peuvent être divisées en 4 grandes familles :

- Les impôts locaux (chapitre 73) :
  - Directs: taxe d'habitation et taxes foncières,
  - Indirects (droits de mutation = DMTO, droits de place, taxe sur les pylônes électriques, taxe sur la consommation finale d'électricité, taxe sur la publicité extérieure)
- Les dotations de l'État ainsi que des subventions de l'État et d'autres organismes publics (chapitre 74);
- Les attributions reversées par l'intercommunalité (chapitre 73) :
  - Attribution de Compensation (Fiscalité économique transférée depuis le 01/01/2017, réduite des transferts de charges afférents à chaque compétence transférée)
  - Dotation de Solidarité Communautaire,
  - Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.
  - Fonds national de garantie individuelles des ressources
- Les autres recettes encaissées au titre des services à la population et autres recettes diverses (chapitres 70, 75, 013, 77)

Accusé de réception en préfecture 086-200063493-20210420-050-1-2021-BF Date de télétransmission : 20/04/2021 Date de réception préfecture : 20/04/2021

#### a. La fiscalité des ménages et les dotations versées par l'Etat :

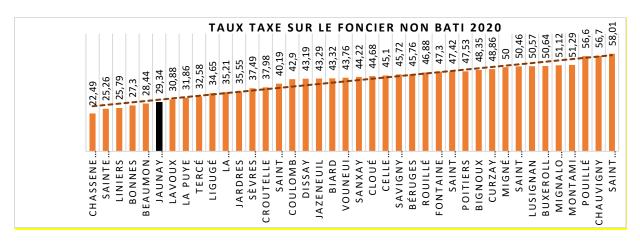
Les impôts directs se limitent à partir de 2021 aux seules taxes foncières sur lesquelles la commune dispose encore d'un levier.

Avec la réforme de la Taxe d'habitation, les communes ne sont plus attributaires de la taxe d'habitation sur les résidences principales, mais seulement pour les résidences secondaires. Un mécanisme de compensation se met en œuvre cette année pour neutraliser les effets de cette réforme.

#### TAXE SUR LE FONCIER NON BATI

En 2020, JAUNAY MARIGNY étaient parmi les communes de la Vienne ayant l'un des taux les plus bas du département : 29.34%. Ce taux n'a pas évolué depuis la création de la commune nouvelle.

Ce taux serait maintenu dans le BP 2021. Le foncier non bâti représente un produit de 60K€.



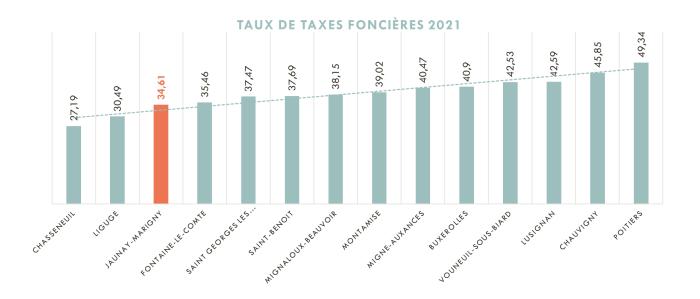
#### **TAXE SUR LE FONCIER BATI**

En 2020, JAUNAY MARIGNY étaient située dans la moyenne basse des communes de la Vienne avec un taux de 15.25%. Ce taux n'a pas évolué depuis la création de la commune nouvelle.

En contrepartie de la suppression de la TH, il y aura une attribution à la commune du taux de foncier bâti du département de la Vienne, soit 17,62%. Le nouveau taux de foncier bâti communal s'établirait dès lors, pour 2021, à 15,25% (ancien taux communal) + 17,62% (ancien taux départemental) = 32,87%.

Depuis la création de la commune nouvelle, il n'y a pas eu de hausse des taux (mis à part le dispositif de lissage). Pour le budget 2021 une hausse de 5.3% du foncier bâti est actée afin de combler les baisses des dotations de l'Etat et permettre à la collectivité de maintenir la qualité des services à sa population et continuer à investir en limitant le recours à l'emprunt.

Taux 2021	Commune	Département	Nouveaux taux	JAUNAY-
I aux 202 I	Commune	Departement	communal	MARIGNY
Taxe sur le Foncier Bâti	15,25	17,62	32,87	34,61 🛕
Taxe sur le Foncier Non Bâti				29,34



#### Les dotations de l'Etat :

La fin des avantages accordés par l'Etat suite à la création de la Commune Nouvelle, qui se sont achevés au 31 Décembre 2019, poursuivent leurs effets pour la deuxième année consécutive.

FOCUS DOTATIONS DE L'ETAT	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Dotation Globale de Fonctionnement	1 122 780	1 095 349	1 064 249
Dotation Nationale de Péréquation	62 954	0	0
Dotation de Solidarité Rurale	177 340	177 340	177 340
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	136 947	134 629	134 000
Fonds national de garantie individuelle des ressources	203 031	203 031	203 031
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	11 059	0	0
TOTAL DOTATIONS	1 714 111	1 610 349	1 578 620

Les recettes afférentes aux dotations de l'Etat connaissent une nouvelle baisse de - 31 729€ en 2021, après avoir déjà perdu -103 762 € en 2020.

Evolution des dotations précitées	JC + MB	Avantages	« commune	nouvelle »
Pour mémoire, depuis	2 016	2 017	2 018	2 019
TOTAL DOTATIONS	1 636 917	1 708 265	1 711 675	1 714 111

Cela s'explique **la Dotation Globale de fonctionnement (DGF)** qui baisse du fait du retour au mécanisme de droit commun. Seule l'évolution positive du nombre d'habitants permet de limiter la baisse.

Depuis 2020, JAUNAY MARIGNY n'est plus éligible à la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).



La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) reste stable ; la Loi de finances 2020 ayant introduit une garantie une non baisse jusqu'en 2022. Attention à partir de 2023 perte de la part « cible » et retour progressif au droit commun sur la part « péréquation », soit à venir une perte de 58 k€, lissée sur 2 ans (2023-2024).

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe professionnelle (DCRTP) reste stable cette année.

Le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) reste stable cette année.

Depuis 2020, JAUNAY MARIGNY n'est plus éligible au Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle.

#### Les flux financiers avec l'intercommunalité

	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	82 140	54 195	54 000
Dotation Solidarité Communautaire	8 414	8 494	8 400
Attribution de compensation	1 808 581	1 793 832	1 793 832
TOTAL RESSOURCES INTERCOMMUNALITE	1 899 135	1 856 521	1 856 232

Le montant de l'attribution de compensation reste stable par rapport à l'année 2020. Il s'établit à : 1793 832 €. Cette dotation abonde le budget de fonctionnement.

Pour rappel, le passage en communauté urbaine, a privé la commune du bénéfice de la fiscalité économique et de sa dynamique. L'attribution de conpensation fiscale, correspondante à la fiscalité économique, reversée par la Communauté urbaine à la Commune de JAUNAY MARIGNY s'élevait avant les transferts de compétences à : 2 209 476 €.



b. Les recettes encaissées au titre des services à la population, les impôts indirects, etc (+ les opérations d'ordre)

Les autres recettes de fonctionnement sont composées des produits de l'exploitation, des produits domaniaux, des produits des saisons culturelles, des remboursements et participations des organismes extérieurs, des remboursements de frais de personnel, des impôts indirects, et autres diverses recettes (chapitres 70, 75,76,77).

Accusé de réception en préfecture 086-200063493-20210420-050-1-2021-BF Date de télétransmission : 20/04/2021 Date de réception préfecture : 20/04/2021 Quelques remarques sur l'évolution du budget primitif 2020 - 2021 :

- Evolution du chapitre 70 produits de services : l'année 2020 fut particulière, prévision des recettes 2021 à la hausse (fréquentations services pôle enfance, ouverture de la piscine, mauvaise imputation du balayage : transfert du produit du chapitre 75 vers le chapitre 70...)
- Evolution du chapitre 75 autres produits de gestion courante : une baisse du fait que les locations de salles sont très limitées et du fait que la prestation balayage est désormais imputée sur le chapitre 70.
- Evolution du chapitre 77 produits exceptionnels : une baisse du fait qu'en 2020 des écritures exceptionnelles avait eu lieu pour le transfert des compétences eau et assainissement.

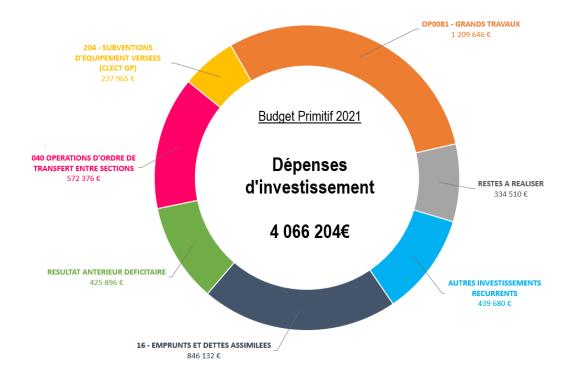
Le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2020 était de 1 410 324.96€ :

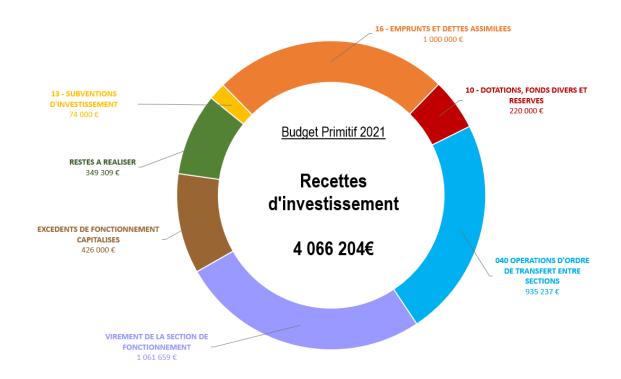
- 426 000€ ont été basculé en recettes d'investissement pour combler le déficit de cette section
- 984 324.96€ sont affectés à la section de fonctionnement.

# C. SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme.

Le budget primitif 2021 pour la section d'investissement se présente de la manière suivante :





La Commune de Jaunay-Marigny continue à poursuivre ses efforts d'investissement pour doter l'ensemble de son territoire des équipements nécessaires aux besoins de la population avec un souhait également d'assurer l'optimisation du patrimoine communal.

Le programme d'investissement effectif est de 1 017 645 euros, auquel s'ajouteront les investissements 2020 non terminés inscrits en « restes à réaliser » pour un montant de 334 510 euros.

# COMMISSION AMENAGEMENT, SERVICES TECHNIQUES ET NUMERIQUE

PRO.	IET 2021 –	- 122 500€
Petits matériels service bâtiments	1 500€	Perfo + Accessoires
Petits matériels atelier	3 500€	Fontaine "bio" nettoyage pièce méca
Petits matériels service voirie	1 500€	Signalétique voirie, plaque de rue,
Petits matériels service espaces verts	5 000€	Taille haie sur perche qté1 / visseuse qté1 / tronçonneuse qté1 / broyeur petit végétaux / Rotavator
Tondeuse autoportée service espaces verts	44 000€	ACTIV3 2021> Ressortir n° inventaire KUBOTA 3680 = reprise de 7000€ de l'ancien matériel + FIPHFP
Camion avec boite automatique	48 000€	ACTIV3 2021 + FIPHFP
Attaches vélo/mobilier	3 000€	Qté 10
Moteur Camion tribenne BOXER	9 000€	<b>λ</b> <u>τ</u>
Illuminations (OP 0080)	7 000€	

GRAND POITIERS

SUBV. D'EQUIPEMENT VERSEE A GRAND POITIERS - 237 965€

#### **COMMISSION SECURITE MEDIATION**



#### **COMMISSION ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE**



#### **COMMISSION EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE**



## ECOLES PROJET 2021- 10 000 €

- ▶ Enveloppe mobiliers/matériels: 5K€ (+réaffectation du matériel/mobilier des écoles fermées)
- ▶ Renouvellement d'une classe informatique : 5 K€





#### POLE ENEANCE PROJET 2021 - 6 7006

- Accueil de loisirs (jeux et mobiliers 1,2K€), Maison des jeunes (mobiliers 1K€),
- Périscolaire (jeux, sono, bancs, tapis, coussins 2,5K€), propreté (matériels 1K€), restauration (1K€)



#### COMMISSION VIE ASSOCIATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE



# MEDIATHEQUES PROJET 2021 – 8 860€

Rayonnage London fer plat pour romans ados	2 716€
Serres-livres standard noir (20)	99€
Médiatour de présentation de nouveautés	2 935€
Tablettes de présentation encastrable rayonnages (15)	1 351€
Etagères + frais installation	661€
1 Liseuse	200€
JAUNAY	7 962€
Tour à livres en hêtre pour les albums bébés	563€
Serres-livres coulissant en tôle	135€
1 Liseuse	200€
MARIGNY	898€





▶ Signalétique des bâtiments communaux





# SPORT PROJET 2021- 9 700 €

- Moteur bâche piscine 4K€
- Logiciel gestion piscine 5,7K€



#### **COMMISSION FINANCES & COMMISSION URBANISME**

FINANCES PROJET 2021 - 7 000€

Mobiliers et équipements administratifs divers







#### INFORMATIQUE PROJET 2021 - 20 000 €

- Téléphones mobiles (1K€) écrans et périphériques (2K€)
- ► Equipement service urbanisme (5K€ démat: double écran, tactile... + poste windows 10)
- Onduleur et stockages (12K€)

URBANISME PROJET 2021 - 5 000€

Frais notaires suite ventes/achats



#### **GRANDS TRAVAUX**

KOJ	ET 2021	- 520 620 €		
range d	u Pôle socia	l:		
_	280 000€ !	Subventions :	DETR 2019	57 292,20 €
			DSIL	49 107,80 €
			GRAND POITIERS CU (Projet de territoire)	35 076,00 €
	į		TOTAL	141 476,00 €
			Autofinancement	138 524,00 €
OP 0081	Cheminement pe	tit salé : permis d'aménager	+ diagnostics	10 000€
OP 00149	Accessibilité monument aux morts devant la mairie		30 000€	
	Carport photovoltaïque (d'env. 600m²) stockage matériel CTM			
	Carport photovoltaïque (d'env. 1500m²) couverture plateau sportif complexe du bourg (besoin collège et tennis) 50 000€			
OP 0081			riture plateau sportii complexe du bourg (besoin	
	collège et tennis)		CASSIN et cour de l'école P. ELUARD	140 000€
OP 0081 OP 0013 OP 0013	collège et tennis)	écoles : préaux à l'école R.		140 000€ 5 000€
OP 0013	collège et tennis) Travaux dans les	écoles : préaux à l'école R.		

Outre ces projets de travaux, les dépenses d'investissement de Jaunay-Marigny comprendront également le remboursement de l'annuité de la dette en capital pour 846 131.63 € ainsi que les opérations d'ordre pour 572 376.04€.

En recette, deux types de produits coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus. Vient s'ajouter le Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA). Pour 2021, ces éléments représentent 294 000€. S'y ajoutent les subventions 2020 non reçues en totalité inscrites en « restes à réaliser » pour un montant de 349 309 euros. Pour financer le programme d'investissement, il est envisagé de contracter un emprunt de 1 000 000€.

# D. RATIOS ET DESENDETEMENT – BUDGET PRINCIPAL

# 1. Principaux ratios financiers

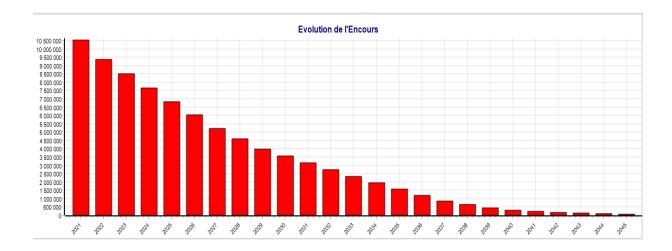
Population légale INSEE au 01/01/21 : 7 842 habitants	BUDGET PRIMITIF 2021 JAUNAY-MARIGNY
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	53,91%
Dépenses réelles de fonctionnement en € / Population	872€
Recettes réelles de fonctionnement en € / Population	928€
Produits des impositions directes / Population	337€
D.G.F / Population	158€

## 2. Désendettement prévisionnel de la commune

# <u>L'évolution de l'encours de la dette brute serait la suivante :</u>

	2020	2021 *
Encours de dette brute au 31/12/N	10 532 141,49	9 366 034,11

<sup>\*</sup> ESTIMATIF: Ne prend pas en compte les nouveaux emprunts prévus en 2021



# E. CONSOLIDATION AVEC LES BUDGETS ANNEXES

Comme pour le budget principal, un travail minutieux a été effectué sur la section de fonctionnement.

<u>Pour les budgets annexes, la section de fonctionnement</u> se décompose schématiquement de la manière suivante :

- Les dépenses sont liées aux frais d'exploitation, elles sont quasi-incompressibles : achats de fournitures, contrats d'entretien, intérêts d'emprunts, dotations aux amortissements, taxes etc.
- Les recettes des budgets ZAC des Grands Champs, l'Eco-Quartier des Fonds Gautiers et de la Vie Economique sont assurées par les ventes de terrains ; les recettes du budget Opérations Immobilières sont assurées par le produit des loyers (et la participation du budget principal au déficit de ce budget annexe).

#### Comme pour le budget principal, la section d'investissement est décomposée comme suit :

- Les dépenses sont liées d'une part aux projets (acquisitions, travaux ...), le remboursement en capital des emprunts contractés, etc.
- Les recettes sont constituées entre autres par les subventions perçues en lien avec les projets, l'amortissement des biens ou encore par la contraction d'emprunts quand cela est une nécessité.

#### Voici les grands projets pour 2021 (hors restes à réaliser) :

Budget annexe - VIE ECONOMIQUE : 39 K€	Viabilisation (5K€), Frais vente (1.8K€)
Budget annexe - Opérations IMMOBILIERES : 17.5 K€	Investissements courants (chaudières, portail, antenne)
Budgets annexes ZAC des Grands Champs et Eco-Quartier	Ce sont des budgets de stocks. Par conséquent aucun projet, on retrouve en investissement les écritures comptables liées aux stocks.

Sur la page suivante se trouve un récapitulatif des budgets consolidés pour l'année 2021.



